

MAIRIE DE PRESAILLES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 Novembre 2020

ORDRE DU JOUR

- Subventions
- Local des chasseurs
- Terrains sectionaux
- Adressage
- Vente d'une parcelle à Costechaude

L'an deux mille vingt, le six du mois de novembre, à vingt heures, se sont réunis les membres du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ALLEMAND, Maire de cette Commune.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs ALLEMAND Olivier, BREYSSE Christian, MASSON David, MIALON Florian, PESSEMESSE Bernard, MIGLIORINI Aurélie RIBES Xavier, SOUCHIERE Loïc, et VIALE Karine conseillers municipaux,

Absents: TERRASSE Chloé et FAURE Johan

Secrétaire de séance : Madame VIALE Karine

La séance a été ouverte à 20h.

TRAVAUX DIVERS ET SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil les orientations prises lors des dernières réunions du Conseil Municipal, il informe son Conseil de la vacance du logement de la cure suite au décès de Mr Peuch et de la nécessité de réhabilitation de ce logement. Il propose de reporter l'aménagement de la place de la Mairie en 2022 et propose de demander le Bonus Relance pour la réfection de ce logement ainsi que des aides du fond Européens Leader +.

En ce qui concerne la remise en état des fours et des lavoirs des aides du Parc des Monts d'Ardèche pourront être demandées car la commune est adhérente.

LOCAL DES CHASSEURS

Suite à la rencontre entre les chasseurs et des élus, il ressort que les chasseurs désirent une

salle de découpe intérieur, de toilettes et d'une salle de réunion.

Le Conseil propose plusieurs solutions :

- La construction d'une salle de découpe et de toilettes à proximité du local actuel et la construction d'une palissade le long de la limite avec le gîte communal
- Le local derrière la salle des fêtes avec la création d'une ouverture et l'accès aux toilettes et à la salle de réunion du rez de chaussée de la salle polyvalente

Suite à cette information, le conseil attend l'avis de l'association afin de trancher sur l'une ou l'autre des propositions.

ADRESSAGE

Monsieur le Maire demande aux habitants et aux élus de faire remonter en Mairie la progression de l'adressage.

VENTE D'UNE PARCELLE A COSTECHAUDE

Suite à l'affichage en Mairie concernant la vente de la parcelle C812 ; une seule demande est parvenue en Mairie .Après l'avoir examinée, le Conseil a décidé de céder la parcelle C 812 afin que le demandeur puisse entreprendre des travaux d'assainissement.

Par contre le demandeur accepte la régularisation de la voirie cadastrée sur sa propriété.

Le conseil municipal souhaite procéder à un bornage afin de définir très précisément les limites de cette parcelle et éviter ainsi tout litige ; il propose de partager les frais engendrés par cette opération.

AGRANDISSEMENT DE LA CARRIERE

Suite à une rencontre avec l'entreprise EYRAUD, Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que l'agrandissement de cette carrière se fait sur des terrains privés, que l'arrêté préfectoral a été affiché 2 mois en Mairie et que la commune n'a pas d'avis à émettre sur cette opération, mais qu'il a demandé à l'entreprise d'entretenir tous les chemins servant à son activité.

APPARTEMENT DE LA CURE

L'Association tutélaire doit venir récupérer ce qui leur convient après cela une société effectuera le nettoyage de l'appartement à la charge de la famille PEUCH. Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a pris en charge l'euthanasie des chats qui étaient malades et susceptibles de contaminer les chats sains.

POSTE DE SUPPLEANT AU DENEIGEMENT

Après en avoir délibéré le Conseil :

- **Vu** le souhait de Mr Florian MIALON de ne pas renouveler son contrat
- **Autorise** le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin saisonnier pour l'année 2020-2021

- **Accepte d'engager** Christian REDON au titre d'agent contractuel à compter du 1^{er} Novembre 2020 et jusqu'au 30 Avril 2021,
- **Indique** que cet agent sera rémunéré mensuellement selon le nombre d'heures de la base hebdomadaire soit 1 h ou le nombre d'heures effectuées et sur la base indiciaire (brut 449/394 majoré) en vigueur et majoré de l'indemnité de congés payés (10 % du brut),
- **Autorise** le Maire à établir et signer les contrats correspondants à ces embauches pour la saison indiquée ci-dessus.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré le Conseil décide d'attribuer aux associations pour 2020 la subvention suivante :

CATM:200 €
RANDO PRESAILLES: 150 €
LE MONT BREYSSE: 200 €
CENTRE LEON BERARD : 200 €
LES AMIS DE VACHERES : 50 €

Les conditions sanitaires n'ayant pas permis aux associations de réaliser leur activités normalement, le conseil a souhaité malgré tout reconduire les subventions 2019 pour les soutenir. Lorsque les conditions seront redevenues normales, il sera demandé à chaque associations un courrier afin d'obtenir une aide de la commune.

Toutes nouvelles demandes à partir de ce jour devront être faites par écrit.

TERRAINS COMMUNAUX ET DE SECTIONS

Le Maire informe son Conseil du courrier du Conseil d'Etat cassant la communalisation des terrains de section. En l'absence d'information concernant la mise en œuvre de cette démarche, un rendez-vous est pris avec la sous- préfète de Brioude, le sénateur de la Haute Loire Laurent DUPLOMB ainsi que Mr SCHOTT avocat de la commune ayant suivi cette affaire. Pour l'instant les demandes d'achat et de location de terrain sont gelées. Par contre, les travaux de voirie prévus auront bien lieu, le Conseil ne souhaite pas nuire à l'intérêt des habitants de la commune et se charge de ces travaux comme il l'a toujours fait en l'absence de commission syndicale.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 22 h 30.